

	Cadre réservé à l'organisateur
DATE:	
N° STAND :	

Demande d'admission

Envoyez-nous votre demande par e-mail : vin.ciney@otamevents.be

Si vous le souhaitez, vous pouvez remplir le formulaire PDF interactif sur notre site internet www.otamevents.be. Les champs encadrés en rouge sont obligatoires. Les formulaires incomplets ne seront pas traités.

Une fois votre demande traitée par notre équipe, une réponse vous parviendra par courriel dans les meilleurs délais.

1. Identification du demandeur

1.1. Coordonnées de facturation	1.2. Coordonnées du responsable				
Nom de facturation	Civilité	Madame	Monsieur		
N° TVA (intracom.)	Nom				
Adresse	Prénom				
Code postal /Localité	Fonction				
Pays	Gsm				
E-mail général	Téléphone direct				
Téléphone	E-mail personnel				
Site internet					

2. Activité / Produits / Services

2.1. Description de votre activité

Vigneron Grossiste* Produits de bouche Spiritueux Accessoires

Enseigne MAXIMUM 25 CARACTERES, pour plaquette

nominative visible sur le stand

DIM

Enumération précise des articles et des services proposés *

Produit

Origine

3. Demande du candidat Tous les prix indiqués sont HTVA

3.1. Frais de base pour chaque demande d'admission

Pour les exposants de l'édition 2019, si réservation et payement de l'<u>acompte pour le 15 septembre 2019</u> au plus tard; et payement du <u>solde pour le 17 janvier 2020</u>, **un encart publicitaire d'1/4 de page dans le catalogue vous sera offert**.

Droit d'inscription et frais de dossier

inscription x 60€

€

SALON DU VIN CINEY 2020 - Page 1 sur 6



N° TVA : BE0690.381.662

IBAN: BE97 3631 5012 7849 (BBRUBEBB)

vin.ciney@otamevents.be

^{*} Les grossistes ne seront pas autorisés à proposer les produits d'un vigneron présent sur le salon.

^{*} L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'exposition d'un article, notamment si celui-ci n'est pas précisé dans la description ci-dessus.

→ VIGNERONS

Tous les prix indiqués sont HTVA

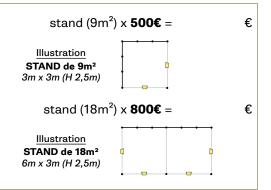
AU CENTRE DU SALON



- → Caractéristiques techniques :
 - Dimensions: 3m x 3m (9m2) ou 6m x 3m (18m2)
 - Fond / Côtés : panneaux mélaminés couleur gris clair
 - Sol: tapis bordeaux
 - Eclairage : 2 spots de 250w (9m²) ou 4 spots de 250w (18m²)

→ <u>Matériel inclus</u>:

- 2 tables (2m x 0,80m)
- 1 chaise de type "bistrot"



SUR LE POURTOUR (EN PÉRIPHÉRIE)

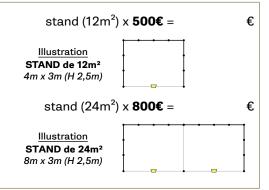


→ Caractéristiques techniques :

- Dimensions: 4m x 3m (12m²) ou 8m x 3m (24m²)
- Fond / Côtés : panneaux mélaminés couleur gris clair
- · Sol: tapis bordeaux
- Eclairage : 1 spots de 250w (12m²) ou 2 spots de 250w (24m²)

→ Matériel inclus :

- 2 tables (2m x 0,80m)
- 1 chaise de type "bistrot"



ightarrow Gourmandise & Accessoires

Tous les prix indiqués sont HTVA

AU CENTRE DU SALON

EMPLACEMENTS N° C1 ▶ C64 STAND «CLÉ SUR PORTE» - 3 JOURS

→ Caractéristiques techniques :

· Dimensions: 3m x 3m (9m2)

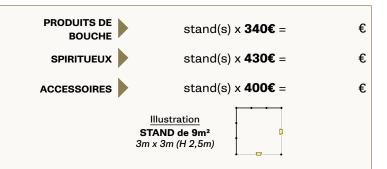
• Fond / Côtés : panneaux mélaminés couleur gris clair

· Sol: tapis bordeaux

• Eclairage: 2 spots de 250w (9m²)

→ Matériel inclus :

pas de matériel inclus dans le stand



SUR LE POURTOUR (EN PÉRIPHÉRIE)

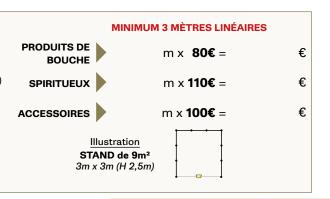
EMPLACEMENTS N° P1 ▶ P23 STAND «CLÉ SUR PORTE» - 3 JOURS

→ Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 3 m de profondeur sur longueur au choix (minimum 3m)
- · Fond / Côtés : panneaux mélaminés couleur gris clair
- · Sol: tapis bordeaux
- Eclairage: 1 spots de 250w par longueur de 3m

→ Matériel inclus :

pas de matériel inclus dans le stand



SALON DU VIN CINEY 2020 - Page 2 sur 6



IBAN: BE97 3631 5012 7849 (BBRUBEBB)

3.3. Equipement du stand - Mise à disposition de matériel pour les 3 jours

























TOTAL du matériel souhaité

€

3.4. Publicité dans le catalogue du salon

Un catalogue A5 quadri sera distribué gratuitement à chaque visiteur. Il intégrera le plan du salon, le programme des wine-pairing, ainsi que la liste de tous les exposants. Nous vous proposons d'augmenter votre visibilité :

 Insertion publicitaire 1/4 de page A5 dans le catalogue du salon* insertion x 50€ = Horizontal: 138 x H 44,5mm / Vertical: 67mm x H 93,5mm Insertion publicitaire 1/2 page A5 dans le catalogue du salon* insertion x 75€ = Horizontal: 138 x H 93,5mm / Vertical: 67mm x H 192mm Insertion publicitaire 1 page A5 dans le catalogue du salon* insertion x 100€ = Vertical: 138mm x H 192mm OPTION Composition graphique par nos soins compo. x **40€** = Photos, logos et textes à nous transmettre. Fichier final disponible sur demande.

Merci de nous transmettre votre publicité en haute qualité (300DPI minimum) en format JPEG ou en format PDF à l'adresse suivante : vin.ciney@otamevents.be

La date ultime pour la remise de vos publicités est le 12/01/2020.

SALON DU VIN CINEY 2020 - Page 3 sur 6



N° TVA : BE0690.381.662 IBAN : BE97 3631 5012 7849 (BBRUBEBB)

4. Préférences

4.1. Emplacement(s) souhaité(s) par ordre de préférence

Préférence n° 1 Préférence n° 2 Préférence n° 3

L'attribution du stand par l'organisateur se fera en fonction de la date de réception de votre acompte et des disponibilités. Elle ne sera définitive qu'après accord de l'organisateur et paiement complet du total de votre commande.

4.2. Remarque(s) éventuelle(s)

5. Matériel publicitaire / Concours / Invitations gratuites

La réussite du salon dépend aussi de votre engagement à le promouvoir!

5.1. **GRATUIT**: Impressions

Je participe activement à la promotion du salon et souhaite obtenir gratuitement :

pack(s) de 20 flyers

affiches A4

affiches A3

5.2. Concours Facebook

BOOSTEZ VOTRE ACTIVITÉ

en vous associant aux CONCOURS Facebook diffusés par l'organisateur de ce salon!



Je souhaite être mis en avant lors d'un concours Facebook dédié et m'engage à offrir le lot suivant :

Nombre

Valeur par unité

€

Exemples non exhaustifs: un article gratuit - une remise exceptionnelle valable durant le salon - etc.

5.3. **GRATUIT**: Cartes d'entrées / Invitations clients

Disponibles sur simple demande. Elles peuvent également vous être envoyées par courrier électronique. N'oubliez pas d'apposer votre cachet à l'endroit prévu, afin de valider ces invitations.

Je souhaite obtenir

carte(s) d'invitation PAPIER pour mes clients.

Je souhaite obtenir le lien par mail pour télécharger les carte(s) d'invitation pour mes clients.



SALON DU VIN CINEY 2020 - Page 4 sur 6

N° TVA : BE0690.381.662

OTAM EVENTS

IBAN : BE97 3631 5012 7849 (BBRUBEBB)

6. Sélection

Toutes les demandes d'admission au salon sont soumises à l'approbation d'un Comité de Sélection dont les critères d'approbation sont :

- 1) la disponibilité des différents espaces d'exposition;
- 2) le bon équilibre du contenu du salon;
- 3) l'adéquation entre l'orientation du salon et celle de l'exposant;
- 4) la qualité des produits, marques et/ou services présentés au salon;
- 5) la variété des produits et/ou services présentés au salon.

Le refus ou l'acceptation du candidat-exposant par le Comité de Sélection sera communiqué par courriel par OTAM EVENTS, au plus tard 15 jours avant le début du salon. Le comité de sélection peut également, à tout moment, exiger le retrait de tout objet exposé qui serait non conforme à ses exigences et éventuellement l'annulation de l'attribution du (des) stand(s).

7. Récapitulatif de ma demande

a) Frais de dossier € htva

b) Emplacement € htva

c) Matériel supplémentaire € htva

d) Publicité dans le catalogue € htva

ATTENTION! LE STAND NE SERA ATTRIBUÉ QU'APRÈS PAIEMENT INTÉGRAL.

Solde restant dû au plus tard le 17 janvier 2020

TOTAL (HTVA) = €

+ TVA 21% = €

Pour les étrangers ayant un n° de tva intracommunautaire:

- TVA 21% belge non due (Art. 44 de la TVA)
- -TVA due par le preneur de services (Art. 196 de la TVA)

TOTAL À PAYER = €

Acompte OBLIGATOIRE de 50% à la réservation = €

BENEFICIAIRE	0	Т	Α	M	Ε	V	Ε	Ν	Т	S

IBAN B E 9 7 3 6 3 1 5 0 1 2 7 8 4 9

BIC B B R U B E B B

COMMUNICATION S A L O N D U V I N

NOM

8. Déclaration du candidat-exposant

Nous avons pris connaissance des conditions générales du salon ainsi que de la politique de confidentialité, disponibles sur www.otamevents.be et présentes sur la page suivante du présent formulaire. Nous déclarons les accepter dans leur ensemble, sans aucune réserve, et nous nous engageons à nous y conformer.

Fait à , le

Nom et prénom du responsable :

Fonction:

Signature du responsable : Cachet de l'entreprise :



CONDITIONS GENERALES

SALON DU VIN & DE LA GOURMANDISE (du 13 au 15 mars 2020)

1. DEFINITION

Le présent règlement définit par «exposant» ou «candidat exposant», l'exposant lui-même et la société dont les références se trouvent sur le formulaire de demande d'admission, ses employés, préposés ou mandataires et par «organisateur». la société OTAM EVENTS.

2. ADMISSION

Les stands sont loués à toute firme ayant une activité compatible avec le thème du salon. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de participation. De même, l'organisateur peut à tout moment annuler une demande qu'il aurait acceptée ultérieurement.

Le refus ou l'annulation d'une demande de participation par l'organisateur ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement intégral des arrhes versées.

3. RESERVATION

Toute réservation doit être faite via le formulaire d'inscription distribué par l'organisateur. Toute réservation implique le paiement correspondant dans les délais fixés, suivant les modalités décrites dans le formulaire de réservation.

Les stands sont attribués au fur et à mesure et en fonction des réservations. L'attribution ne sera définitive qu'après réception du solde. En aucun cas, le candidat-exposant ne peut se prévaloir d'un emplacement bien précis. En effet, l'organisateur peut, à tout moment, modifier l'implantation et l'attribution des stands. Il devra cependant prévenir le candidat-exposant par courriel au plus tard la veille de l'événement. La réservation étant personnelle, aucune modification de locataire ou d'occupant ne peut se faire sans l'accord écrit de l'organisateur.

4. PAIEMENT

Toute réservation implique le paiement intégral de la totalité du montant prévu au plus tard pour la date reprise sur le formulaire de demande d'admission.

Un acompte de 50 % sera exigé à la réservation en vue de valider toute inscription. Après réception de cet acompte, une confirmation de réservation, accompagnée de la facture, sera envoyée à l'exposant. Le solde sera payé au plus tard à la date mentionnée sur le formulaire de réservation. L'exposant ne peut disposer de son stand que moyennant le paiement de la totalité de toutes les factures lui ayant été adressées. Pour rappel, les chèques bancaires ne sont plus acceptés, que ce soit à titre d'acompte ou de paiement!

Le candidat exposant ou l'exposant qui viendrait à se désister, pour quelque motif que ce soit, ne pourra en aucun cas se prévaloir du remboursement des arrhes versées. Tout désistement intervenant moins de 30 jours calendrier avant l'événement entrainera de facto l'exigibilité des montants dus (suivant le formulaire de demande d'admission et les éventuelles factures complémentaires) dans leur totalité, et ce, à titre d'indemnité de résiliation unilatérale.

5. PLANNING (Sauf indications contraires dans votre courrier de confirmation)

a. MONTAGE DES STANDS

Ven 13/03/2020 08h30 à 15h30

b. ACCES AUX STANDS DURANT L'ÉVÉNEMENT

	I	VISITEURS			
	Accès au site	Accès aux stands	Fermeture du hall	Début	Fin
Ven 13/03/2020	08h30	08h30	22h30	16h00	22h00
Sam 14/03/2020	09h30	09h30	20h00	10h00	19h30
Dim 15/03/2020	09h30	09h30	23h00	10h00	19h00

Selon l'affluence devant les grilles d'entrées, l'organisation se réserve le droit d'ouvrir l'accès plus tôt.

c. DEMONTAGE DES STANDS

Par ailleurs, les emplacements doivent être vidés et nettoyés à la date prévue. Passé ce délai, l'organisateur procédera à l'évacuation de tout matériel ou marchandise restant ainsi qu'à la remise en état des lieux et ce aux risques, périls et frais de l'exposant. L'organisateur n'aura aucune formalité judiciaire à remplir à cet égard.

6. PLAN DE LOTISSEMENT

L'organisateur s'efforcera de satisfaire autant que possible les demandes de localisation précise au fur et à mesure des réservations et de leur ordre d'arrivée. En aucun cas, l'organisateur n'est tenu d'attribuer un stand déterminé et ce, même au regard d'une occupation lors d'une édition antérieure du salon.

7. PRODUITS ET SERVICES

Les exposants sont censés posséder les droits et autorisations nécessaires à la présentation des produits et services exposés sur leur stand. Dès lors, l'organisateur n'assume aucune responsabilité à ce sujet, pas même en cas de concurrence déloyale entre exposants ou à l'égard de tiers.

8. PRODUITS EXCLUS

Aucun produit toxique ou explosif ou d'une dangerosité similaire ne peut être introduit dans le hall du salon. L'organisateur se réserve le droit de demander

le retrait immédiat de tout produit/service n'ayant aucune cohérence avec le thème du salon.

9. AMENAGEMENT

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout matériel et/ou mobilier dont l'état et/ou la présentation seraient de nature à déprécier l'allure visuelle générale du salon. En outre, l'organisateur peut faire meubler et/ou aménager par ses propres services et aux frais de l'exposant, le stand de ce dernier qui ne serait pas aménagé suivant l'esthétique générale du salon.

10. PRESENCE SUR LE STAND

La réservation d'emplacement(s) à l'intérieur du hall, dans le chapiteau extérieur et sur l'esplanade est accordée seulement pour une occupation réelle par l'exposant et ce durant toute la foire. Les emplacements devront être garnis durant toute la foire, jusqu'à l'heure prévue pour la fermeture au public, d'articles en nombre suffisant pour couvrir toute la surface du/des emplacement(s) réservé(s).

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de dépasser les marques au sol délimitant les stands.

La présence de l'exposant ayant réservé ce(s) emplacement(s) est impérative sous peine d'exclusion définitive de la foire.

11. ACCÈS AU SITE

L'accès à l'intérieur de l'enceinte de la foire ne sera autorisé qu'aux exposants disposant de tickets d'entrée spécialement prévus à cet effet et distribués pour eux uniquement par l'organisateur. La cession de ces tickets à une autre personne est strictement INTERDITE. Il est strictement interdit de garer les véhicules le long des murs du hall CINEY EXPO, ceci afin de laisser l'accès aisé au service de pompiers en cas d'incident.

12. LE NETTOYAGE

Avant l'ouverture et après la fermeture du salon aux visiteurs, les tapis des allées seront nettoyés par les soins de l'organisateur. L'entretien du stand est à charge de l'exposant. Il peut cependant être réalisé par l'organisateur moyennant paiement.

13. ÉVACUATION DES DÉCHETS

Plusieurs containers sont mis à disposition par l'organisateur à l'arrière du hall de Ciney Expo. Les exposants peuvent y déposer, en respectant les règles de tri indiquées, uniquement les déchets résultant du montage et du démontage de ur stand. Des caméras de surveillance sont présentes à proximité. Pour tout abus ou toute infraction constatée, une amende forfaitaire de 500 euros htva sera infligée à l'exposant.

14. MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE

En cas de raccordement électrique (par prise de 1.000 w), l'exposant devra se munir d'une allonge de 20m minimum. A l'extérieur, les exposants seront tenus de prévoir une allonge suffisante pour accéder au coffret divisionnaire qui leur sera désigné ; aucune allonge n'est fournie à l'extérieur du hall par l'organisateur. Le mobilier réservé devra être restitué au délégué de l'organisation le soir du dernier jour de la foire, avant 23H00 sous peine de facturation de celui-ci et des frais y afférents.

15. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

L'organisateur assure en incendie, tant pour son compte que pour celui des exposants, le matériel du stand (structure) et le mobilier mis à disposition.

L'organisateur décline toute responsabilité, notamment celle qui concerne toute faute ou dommage provoqué par un membre du personnel de la société organisatrice, ainsi que tout dommage ou vol qui pourrait subvenir au matériel exposé, pour quelque raison que ce soit.

Chaque exposant est invité à contracter une assurance vol et incendie couvrant son matériel et surtout à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en sécurité tout objet de valeur.

L'exposant doit prévoir une clause d'abandon de recours contre l'organisateur.

16. REGLEMENT

Suite à l'envoi du formulaire de demande d'admission, complété et signé, le souscripteur s'engage à respecter toutes les clauses, quelles qu'elles soient du présent règlement. L'organisateur est le seul juge des mesures à prendre en ce qui concerne l'application des dites clauses.

17. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site internet www.otamevents.be

SALON DU VIN CINEY 2020 - Page 6 sur 6



IBAN: BE97 3631 5012 7849 (BBRUBEBB)

vin.ciney@otamevents.be